

---

## developper le reemploi des textiles

---

### Siom de la Vallee de Chevreuse

Che Departemental 118  
Courtaboeuf Cedex  
91140 Villejust

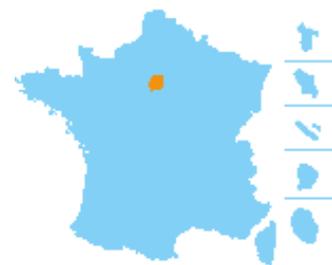
[Voir le site internet](#)

Auteur :

Francine Micheline

[francine.micheline@siom.fr](mailto:francine.micheline@siom.fr)

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



---

## CONTEXTE

Depuis plusieurs années des bornes textiles sont installées sur notre territoire. En 2011, nous en comptons 55, cela représente 465 tonnes de textiles collectés et détournés des OMA.

Les textiles représentent 9 kg/hab./an des OMA.

Le parc de point d'apport volontaire (PAV) actuellement en place est insuffisant pour capter l'ensemble de ce gisement (55 bornes pour 40 points d'apport volontaire en 2012).

Afin d'atteindre les préconisations de l'éco-organisme : 1 PAV pour 2000 habitants, le SIOM devrait posséder 85 points de collecte, soit 45 points supplémentaires.

## OBJECTIFS ET RESULTATS

### Objectifs généraux

Sur la base d'une moyenne européenne de 8 kg de déchets textiles par habitant et par an, on peut viser une réduction de ces déchets de près de **4 kg par habitant et par an ! Cet objectif est retenu dans notre situation.**

**D'ici 2016, LE SIOM souhaite atteindre 85 points de collectes.**

### Résultats quantitatifs

L'objectif 2013 était d'obtenir 50 points de collecte. L'objectif a été atteint.

50 points de collecte pour 65 bornes installées.

En 2012 la collecte des textiles représentait 627 Tonnes.

En 2013 la collecte représente 682 tonnes.

### Résultats qualitatifs

Les bornes installées sont de nouvelles bornes antivol permettant de collecter davantage de tonnage.

A ce jour, aucun problème n'a été signalé par les communes ayant acquis ces bornes.

## **MISE EN OEUVRE**

### **Planning**

Fin mai 2013: un courrier a été envoyé aux 17 communes.

Juin/ juillet : prise de rendez-vous avec les communes intéressées

Septembre : Réunion pour exposer le projet, avec un accompagnement si les communes le souhaitent et présentation des différents collecteurs.

Octobre/Décembre : 10 nouveaux emplacements sur 3 communes

Février 2014 : Délibération du comité syndical autorisant le Président du SIOM à signer la convention tripartite avec l'opérateur TLC et la commune

### **Moyens humains**

Un chargé de mission du programme local de prévention consacre 5% de son temps pour cette action.

Participation des services techniques et environnement pour trouver les emplacements les plus adéquats;

Participation des services communication du SIOM et des communes pour la rédaction et la publication d'articles sur les sites internet et les bulletins municipaux.

### **Moyens financiers**

Aucun moyen financier n'a été utilisé en 2013

### **Moyens techniques**

Les moyens techniques proviennent de nos collecteurs principalement

### **Partenaires mobilisés**

Les communes, ainsi que certaines grandes et moyennes surfaces

## **VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE**

### **Facteurs de réussites**

Cette opération est facilement reproductible car il faut peu de moyens humains et financiers.

### **Difficultés rencontrées**

Pas d'originalité sur cette action

## Recommandations éventuelles

Communication vers les emplacements des bornes TLC. Le site internet du SIOM propose une cartographie permettant aux habitants de connaître les emplacements des PAV à proximité. Dans le cadre du PLP, une campagne de communication global sera faite, et sur le textile, il sera précisé que le tri du textile dans les bornes doit être fait quelque soit l'état du vêtement.

---

## Mots clés

REEMPLOI | RECYCLERIE | CENTRE DE TRI | MENAGE | CONSOMMATEURS | TEXTILE

## Dernière actualisation

Juin 2015

Fiche réalisée sur le site [optigede.ademe.fr](http://optigede.ademe.fr)  
sous la responsabilité de son auteur

## Contact ADEME

ADEME Ile de France Pole Economie  
Circulaire  
[economiecirculaire.idf@ademe.fr](mailto:economiecirculaire.idf@ademe.fr)  
Direction régionale Ile-de-France